

Les livres de la liturgie

7. D'autres livres en liturgie ?

Bernard XIBAUT

Nous avons passé en revue, dans les chroniques précédentes, l'Évangélaire, les différents lectionnaires et le missel. Incidemment, nous avons aussi regretté l'usage habituel par les célébrants de livrets qui ont été conçus pour la préparation de la liturgie, et non pour sa célébration. Est-ce à dire que tout autre livre que ceux cités plus haut se trouverait exclu de la liturgie ?



Louange à Dieu - Acclamations d'Évangile - Psaumes responsoriaux

La question musicale doit être envisagée : il n'est pas question ici des hymnes et des cantiques que l'assemblée pourra suivre dans le recueil diocésain *Louange à Dieu*, dans d'autres recueils nationaux ou sur la feuille composée chaque semaine. Souhaitons simplement que disparaissent progressivement de nos églises les fichiers regroupant quelques photocopies de mauvaise qualité au profit de documents plus dignes et plus pérennes.

Ceux qui exercent un ministère dans l'assemblée peuvent de leur côté avoir besoin de documents musicaux qui leur soient propres : le prêtre pour chanter les oraisons, les préfaces ou les bénédictions solennelles ; le diacre pour proclamer l'Évangile et l'*Exultet* de la nuit pascale ; le psalmiste, éventuellement le lecteur.

Pour ces différents acteurs de la liturgie, le missel dominical inclut quelques formulaires notés, notamment les préfaces. Mais toutes les mélodies n'y figurent pas, loin s'en faut.

Il n'existe pas de « psautier » officiel national en langue française, reproduisant les mélodies de la psalmodie et celles des antiennes. C'est la raison pour laquelle le diocèse de Strasbourg peut s'honorer du livret *Psaumes et Alleluias*, réalisé en 1974, qui a permis pendant de longues années à beaucoup de chorales et d'assemblées d'Alsace et d'ailleurs de chanter dignement le psaume qui, rappelons-le, fait partie intégrante de la liturgie de la Parole.

Depuis, le recueil s'est scindé, donnant d'un côté naissance aux *Psaumes responsoriaux* et de l'autre aux *Acclamations d'Évangile*.

On peut légitimement estimer que ces livres ont leur place dans la célébration de la liturgie, c'est-à-dire qu'ils peuvent être utilisés depuis les lieux liturgiques principaux que sont l'autel et l'ambon.

Dans telle église, on proclame le psaume depuis le pupitre de l'animateur. Dans une autre, on intitule « psaume » un cantique de vague inspiration biblique. Pourtant, les psaumes constituent la prière commune du peuple d'Israël, de l'Église et, à leur jonction, du Christ. C'est vraiment appauvrir le peuple chrétien que de le priver de cette source extraordinaire de prière, reproduisant l'ensemble des sentiments humains, de la tristesse à la joie, de la colère à l'action de grâce.

Le psautier a toute sa place parmi les livres liturgiques.